

### 48,4%

C'est la part des femmes dans l'effectif salarié des TPE.

Source : Dares

## DÉCRYPTAGE

» Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses dans les TPE que dans l'ensemble des entreprises du secteur privé (43,6%). Dans les TPE du tertiaire, secteur qui compte le plus grand nombre de salariés, elles représentent 56% des effectifs. Elles sont largement majoritaires dans les activités de l'enseignement privé, de la santé et de l'action sociale, des arts et du spectacle, ainsi que des autres activités de service. Elles sont, en revanche, peu nombreuses dans les secteurs de la construction (15,2%), de l'information et de la communication (35,2%), et de l'industrie (38,4%).

## Des soutiens à mobiliser en cas de besoin

Des interlocuteurs, institutionnels et privés, aident les professionnels confrontés à des difficultés, à trouver des solutions pour surmonter la situation et repartir du bon pied.

» Retards de paiement, perte d'un client important, charge d'endettement trop élevée... Rares sont les professionnels qui n'ont pas été confrontés, un jour ou l'autre, à une passe compliquée. Dans ce cas, le risque est de temporiser, en pensant que les choses vont s'améliorer d'elles-mêmes. C'est rarement le cas. Mieux vaut au contraire prendre les devants et se tourner vers l'extérieur pour trouver du soutien.

Il existe plusieurs interlocuteurs, institutionnels et privés, auxquels les artisans, commerçants et professions libérales peuvent s'adresser en cas de problèmes : Centres d'information sur la prévention des difficultés des entreprises (CIP), chambres consulaires, correspondants TPE de la Banque de France, etc. Le rôle de ces « partenaires » est d'abord d'écouter, informer et conseiller. Pour certains, il peut aussi se matérialiser par l'octroi de marges de manœuvre supplémentaires, comme une facilité de trésorerie ou un rééchelonnement de dettes.

### Des entretiens gratuits

À quelles portes frapper ? Pour prendre de l'information et y voir plus clair, celle des CIP est bien indiquée. Ces associations composées de professionnels bénévoles, au nombre d'une quarantaine sur le territoire, ont vocation à faire connaître aux entrepreneurs l'offre des dispositifs de prévention et de traitement des difficultés. Leurs membres dispensent des entretiens, gratuits

et confidentiels, permettant de bien cerner sa problématique et de passer en revue les solutions envisageables.

Autres interlocuteurs potentiels : les chambres consulaires. Certaines CCI et CMA disposent d'interlocuteurs dédiés aux entreprises en difficulté. Elles proposent, selon les cas, des réunions d'information ou des entretiens individuels, là aussi anonymes, confidentiels et gratuits.

Lorsque la difficulté est d'ordre financier, d'autres relais sont disponibles. À commencer par le chargé d'affaires bancaire du professionnel. Connaissant bien son client, il peut mobiliser des solutions de financement adaptées. On peut aussi s'adresser aux correspondants TPE de la Banque de France, présents dans chaque département. voire s'adresser au Médiateur du crédit, lorsque la problématique relève d'une difficulté à obtenir un crédit.

### Rééchelonnement de dettes

En cas d'impossibilité à honorer ses échéances sociales et fiscales, on peut enfin saisir la Commission des chefs de service financiers (CCSF) qui regroupe la direction départementale des finances publiques, l'Urssaf et Pôle Emploi. Cette instance est habilitée à accorder des accords d'échelonnement de dettes et de remises de pénalités. Reste que dans tous les cas, il faut être réactif et contacter ces différents interlocuteurs sans tarder. De manière à solutionner le problème avant que la situation ne se détériore. ■



avec  
**Jean-Luc Chabanne**

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU COET-MOF  
(COMITÉ D'ORGANISATION  
DES EXPOSITIONS DU TRAVAIL)



## Un concours dédié à l'excellence

Depuis 1924, 9 000 professionnels émérites ont reçu le titre de Meilleur ouvrier de France. Prestigieuse vitrine du savoir-faire français, ce concours s'ouvre aux métiers de demain désormais en partenariat avec le Crédit Agricole, acteur engagé dans la valorisation des territoires et de la richesse des savoir-faire en région.

» C'est, le départ est donné pour les épreuves de qualification ! D'ici la fin de l'année, plus de 3 000 professionnels vont se mesurer, lors d'épreuves préliminaires, pour tenter d'accéder aux finales du concours « Un des meilleurs ouvriers de France ». Ces dernières auront lieu l'année prochaine et distingueront une nouvelle promotion d'artisans, commerçants et professionnels émérites, maîtrisant avec brio les techniques et savoir-faire de leur métier.

« Aux yeux du grand public, ce concours peut paraître un peu inaccessible, mais pour des professionnels rodés à l'exercice

de leur activité, la réalité est différente », relativise Jean-Luc Chabanne, en charge de l'organisation du concours. « Nous ne demandons pas aux participants de réinventer la roue, mais de démontrer qu'ils connaissent et maîtrisent parfaitement les techniques mises en oeuvre dans leur métier ».

### Des candidats expérimentés

Organisé tous les 3 à 4 ans, ce concours attire un public varié, composé d'entrepreneurs et de professionnels indépendants (40 à 45 % des effectifs), de salariés (en proportion identique) ainsi que de formateurs. « L'âge moyen des participants est de 37 ans et la moitié d'entre eux dispose de 10 à 15 ans d'expérience », comptabilise Jean-Luc Chabanne.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, ce ne sont pas les métiers de bouche qui attirent la majeure partie des candidats, mais ceux du bâtiment. Côté métiers du reste, ce n'est pas le choix qui manque. Avec plus de 230 professions en compétition, le concours est une superbe vitrine de la richesse du savoir-faire hexagonal. À côté de métiers couramment exercés, tels ceux de cuisinier, pâtissier, boulanger, maçon, menuisier ou carrossier, concourent également des activités beaucoup plus confidentielles, telles que gantier, torréfacteur ou facteur d'orgue.

### Place aux métiers d'avenir

Contrairement aux idées reçues, le concours de Meilleur ouvrier de France ne se réduit pas aux métiers traditionnels. Il se projette aussi sur les métiers d'avenir, et notamment sur ceux du numérique. « Nous avons créé des référentiels pour les métiers du web et de l'imagerie de synthèse, qui sont désormais accessibles aux professionnels de ces secteurs », pointe Jean-Luc Chabanne, dont l'ambition avouée est de poursuivre sur cette lancée, avec les métiers de la robotique notamment. Pour l'heure, place au concours : les professionnels en lice pour cette 26<sup>e</sup> édition affûtent leurs outils, en perspective des épreuves qualificatives pour les finales. ■

## FOCUS

### PETIT MÉMENTO DU CANDIDAT

Vous souhaitez participer à la prochaine édition du concours « Un des meilleurs ouvriers de France » ? Sachez qu'il est ouvert à tous, la seule condition étant d'avoir 23 ans révolus et d'acquiescer une participation de 100 €. La prochaine session aura lieu dans 2 ans, en 2019, ce qui laisse du temps pour se préparer. Le concours s'articule en deux temps : une phase d'épreuves qualificatives la première année, puis une phase d'épreuves finales la suivante. Leur contenu, renouvelé à chaque édition, relève de thèmes libres ou imposés, travaillés devant le jury (cuisine, coiffure), ou en situation réelle (métiers du bâtiment). La notation est essentiellement basée sur la maîtrise technique. Si l'obtention du titre ne donne droit à aucune gratification financière, elle constitue une référence de premier plan, en termes d'image. Elle est également sanctionnée par un diplôme de niveau 3 (BTS, DUT), reconnu par l'État.

» Encore plus d'infos sur

[www.credit-agricole.fr/professionnel](http://www.credit-agricole.fr/professionnel)



LE GROUPE MÉDIA SOCIAL  
DES MOMENTS CLÉS DE LA VIE

Éditeur : Uni-éditions, 22, rue Letellier, 75739 Paris  
Cedex 15 • Directrice de la publication : Véronique  
Faujour • Comité éditorial : Marie-Noëlle Goulaouic  
• Rédaction : Thibault Bertrand • Crédits photos :  
IStockphoto • Dépôt légal : juin 2017

Retrouvez-nous sur :

[www.credit-agricole.fr](http://www.credit-agricole.fr)